

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du mercredi 6 avril 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mercredi six avril, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19 H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. Jacques LE LUDEC.

Convocations envoyées le 30-03-2016

Compte-rendu affiché le 11-04-2016

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	présent
	LE FLOCH	Elodie	présente
	LE VAGUERESSE	Serge	présent
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	présente
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à C. GUILLEVIN
	NOEL-WILLIOT	Martine	A donné pouvoir à E. LE FLOCH
	OLLIER	Sébastien	présent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	A donné pouvoir à S. LE VAGUERESSE
	GREGORI	Laurent	présent
Merlevenez	CORLAY	Jean-Michel	A donné pouvoir à J. LE LUDEC
	PARE	Martine	A donné pouvoir à C. LE BRAS
	JAFFRE	Claude	A donné pouvoir à A. LE FORMAL
	LE BRAS	Christine	présente
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	A donné pouvoir à J-P GOURDEN
Sainte-Hélène	LE FUR	Pierric	présent
	DANEL	Hélène	présente
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	présent
	LE QUER	Marie-Christine	présente
	SEVELLEC	Loïc	présent
	LEANNEC	Armande	présente
	LE BORGNE	Jean-Joseph	présent
	LE CHAT	Sophie	absente
	TALLEC	Stéphanie	présente

Présents : 16

Votants : 23

1. Approbation du conseil communautaire du 25 février 2016

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Monsieur Le Président met aux voix les comptes rendus des réunions du conseil communautaire du 25 février 2016.

Le compte rendu du conseil communautaire du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Approbation des comptes administratifs 2015

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes administratifs du budget général, du budget du service d'élimination des déchets (SPED), du budget du service d'assainissement non collectif (SPANC) et du budget Remoulin. Le conseil est également invité à constater qu'il est identique au compte de gestion présenté par la Trésorerie de Port-Louis. Les tableaux ci-dessous sont une présentation simplifiée des comptes administratifs détaillés joints en annexe.

BUDGET PRINCIPAL	Recettes de l'exercice 2015	Dépenses de l'exercice 2015	Résultat d'exercice	Report du précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 894 613.31 €	2 375 912.79 €	518 700.52 €	184 002. 86 €	702 703. 38€
Investissement	371 869.02 €	249 633.23 €	122 235.79 €	112 864.46€	235 100.25 €

SPED	Recettes de l'exercice 2015	Dépenses de l'exercice 2015	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 867 807.77€	1 784 597.06€	83 210.71€	--	83 210.71€
Investissement	332 194.18€	191 655.74€	140 538.44€	85 252.95€	225 791.39€

SPANC	Recettes de l'exercice 2015	Dépenses de l'exercice 2015	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	42 103.79€	23 891.25€	18 2012.54€	-4 425.28 €	13 787.26
Investissement	--	1 104.18€	-1 104.18 €	-946.93€	-157.25

REMOULIN	Recettes de l'exercice 2015	Dépenses de l'exercice 2015	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	158 836.87€	122 799.16€	36 037.71€	-13 323.35€	22 714.36€
Investissement	199 936.91€	180 131.75€	19 805.16€	-5 820.37€	13 984.79€

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

_ **DECLARENT** que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part sur la tenue du compte.

Après la présentation des comptes administratifs, M. le Président se retire de la salle du Conseil. Le 1^{er} Vice-président invite alors le Conseil à approuver le compte administratif du budget général.

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

_ **DECIDENT** de voter les comptes administratifs de la communauté de communes dans leur ensemble,

_ **APPROUVENT** l'ensemble des comptes administratifs 2015 de la collectivité.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2015 aux budgets primitifs 2016

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé au conseil communautaire l'affectation des résultats de 2015 suivant :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2015	Proposition d'affectation pour 2016
<i>Excédent fonctionnement de clôture</i>	702 703.38	602 703.38 € en section de fonctionnement (002)
		100 000 € en Section d'investissement (article 1068)
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	235 100.25	Report en investissement (article 001)

SPED	Résultat 2015	Proposition d'affectation pour 2016
<i>Excédent fonctionnement de clôture</i>	83 210.71	<i>Report de la totalité en en investissement (article 1068)</i>
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	225 791.39	<i>Report en investissement (article 001)</i>

SPANC	Résultat 2015	Proposition d'affectation pour 2016
<i>Excédent fonctionnement de clôture</i>	13 787.26	<i>Report de la totalité en en investissement (article 1068)</i>
<i>Déficit d'investissement de clôture</i>	-157.25	<i>Report en investissement (article 001)</i>

REMOULIN	Résultat 2015	Proposition d'affectation pour 2016
<i>Excédent fonctionnement de clôture</i>	22 714.36	<i>Report de la totalité en en fonctionnement (article 002)</i>
<i>Excédent d'investissement de clôture</i>	13 984.79	<i>Report en investissement (article 001)</i>

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,
 _ **APPROUVENT** les affectations de résultats du budget général et des budgets annexes proposés ci-dessus.

4. Vote des budgets primitifs 2016

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Après présentation des 5 budgets primitifs de la collectivité (budget général et budgets annexes) par section et par chapitre, les conseillers sont invités à

- voter les 4 budgets avec reprise des résultats de l'exercice N-1, comme présenté précédemment.
- voter les 4 budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Les documents joints à la présente convocation sont un extrait des maquettes budgétaires complètes, disponibles sur demande des conseillers communautaires.

Le budget 2016 de la CCBBO s'équilibre au total à **10 110 346,26 €** :

dont **5 677 055,95 €** en fonctionnement

dont **4 433 290,31 €** en investissement

(montant consolidé du budget principal et des 4 budgets annexes)

<i>Budget primitif</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>Total</i>
Budget principal	2 902 819,00 €	1 044 853,00 €	3 947 672,00 €
SPED	1 983 602,78 €	912 656,09 €	2 896 258,87 €
SPANC	600 717,83 €	26 778,09 €	627 495,92 €
Rémoulin	189 916,34 €	49 003,13 €	238 919,47 €
Ecole c2c	0,00 €	2 400 000,00 €	2 400 000,00 €
TOTAL	5 677 055,95 €	4 433 290,31 €	10 110 346,26 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,
 _ **DECIDENT** de voter les budgets primitifs de la communauté de communes dans leur ensemble,
 _ **ADOPTENT** le budget primitif général et les budgets annexes présentés.

5. Subventions aux associations et organismes- budget général

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé au conseil communautaire de verser en 2016 aux associations et organismes publics les montants suivants :

Associations	2014	2015	2016
Boutique de Droit	4 000 €	4 000 €	4 000,00 €
Mission locale	18 000 €	18 000 €	18 000,00 €
Groupement Jeune Blavet Océan (Football)	2 000 €	2 000 €	2 000,00 €
Tour des Arts	3 285 €	3 285 €	3 285,00 €
Réseau Santé	15 000 €	15 000 €	15 000,00 €
Les Pieds dans la Vase	4 000 €	4 000 €	4 000,00 €
Le chant de l'Eucalyptus			1 000,00 €
Kervign'Art	500 €	500 €	500,00 €
La Fête de l'huître			1 000,00 €
Conseil de Développement			2 000,00 €
TOTAL	46 785 €	46 785 €	50 785 €

Organismes	2014	2015	2016
-------------------	-------------	-------------	-------------

SMRE	26 460 €	43 478 €	44 300 €
Animation LEADER G.A.L	1 636 €	1 700 €	2 300 €
SAGE du Golfe et de la Ria	3 050 €	3 100 €	3 300 €
Megalix Bouquet de service	1 900 €	5 000 €	5 000 €
Nettoyage Plages Plouhinec	28 871 €	62 342 €	40 000 €
Surveillance Plage Plouhinec	44 295 €	128 590 €	-
AMF	793 €	800 €	800,00 €
SCOT			17 737 €
TOTAL	106 212 €	244 210 €	113 437 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ APROUVENT le versement des subventions ci-dessus.

6. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le conseil communautaire est donc invité à maintenir les taux de fiscalité additionnelle pour 2016.

	Bases prévisionnelles 2016	proposition de taux pour 2016	résultat attendu
Taxe d'habitation	20 095 000 €	2,13	428 024 €
Taxe foncière (bâti)	14 063 000 €	2,20	309 386 €
Taxe foncière (non bâti)	382 100 €	5,79	22 047 €
Cotisation foncière entreprise	3 693 000 €	1,73	63 520 €
TOTAL			822 977 €

Montant de la taxe par habitant en 2015	CCBBO	AQTA	LORIENT AGGLOMERATION
Taxe d'habitation	19€	173€	131€
Taxe foncière (bâti)	14€	4€	6
Taxe foncière (non bâti)	1€		-
Cotisation foncière entreprise	3€ (aditionnelle à celle des communes)	57€ (fiscalité professionnelle unique)	80 € (fiscalité professionnelle unique)

Source : DGCL, ensemble des chiffres disponibles sur :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ ADOPTENT les taux de fiscalité additionnelle ci-dessus pour l'année 2016.

7. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la ligne de Trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole. M. le président présente les nouvelles conditions transmises par le Crédit agricole, qui accepte une ligne de crédit de 900 000€ plutôt que 1 500 000 € demandés. Les conditions proposées sont les suivantes :

Montant :	900 000.00 €
Date d'effet :	10 mai 2016
Durée :	1 an
Taux indexé :	EURIBOR 3 mois moyenné + 1.74 % base de calcul exact / 365 jours, soit une marge inférieure à 1.71 % sur base de calcul conventionnelle exacte / 360 jours
Commission d'engagement :	Néant
Frais de mise en place :	0.15%

8. Durée d'amortissement des biens acquis

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Les durées d'amortissement des biens sont définies par le conseil communautaire, la délibération actuelle est ancienne et ne prévoit pas tous les cas de figure. L'assemblée délibérante peut charger l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales, qu'elle a fixées pour la catégorie à laquelle appartient ce bien.

Il est proposé au conseil d'approuver les durées minimales et maximales suivantes :

Immobilisations incorporelles

Logiciels	2 ans
-----------	-------

Immobilisations corporelles

— Voitures	5 à 10 ans
— Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans
— Mobilier	10 à 15 ans
— Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
— Matériel informatique	2 à 5 ans
— Matériels classiques	6 à 10 ans
— Coffre-fort	20 à 30 ans
— Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
— Appareils de levage-ascenseurs	20 à 30 ans

— Appareils de laboratoire	5 à 10 ans
— Équipements de garages et ateliers	10 à 15 ans
— Équipements des cuisines	10 à 15 ans
— Équipements sportifs	10 à 15 ans
— Installations de voirie	20 à 30 ans
— Plantations	15 à 20 ans
— Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans
— Terrains de gisement (mines et carrières)	sur la durée du contrat d'exploitation
— Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
— Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans
— Agencements et aménagements de bâtiment , installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

9. Validation des modifications de l'organisation des services

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Les modifications suivantes sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Service urbanisme

Suite à la décision du conseil communautaire du 25 juin 2015 de créer un service d'urbanisme pour l'instruction du Droit des sols à la Communauté de communes, un recrutement a été lancé pour un agent Rédacteur (catégorie B) à 28h hebdomadaire et un agent adjoint administratif (catégorie C) à 28h hebdomadaire. En l'absence de candidature de fonctionnaires correspondant au profil recherché, deux agents contractuels ont été recrutés pour 1 an, de manière à mieux cerner les nécessités de service. Après un an de recul, il est proposé au conseil de créer deux postes d'adjoints administratifs (catégorie C) à 32h hebdomadaires.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ AUTORISENT le Président à modifier le tableau des effectifs en prenant en compte ce changement de temps de travail.

Service Insertion

Suite à la décision du conseil communautaire de 2014 de reprendre en régie la prestation d'accompagnement socio-professionnel sur les chantiers d'insertion, un recrutement a été lancé pour un poste de chargé d'accompagnement à mi-temps. Au terme des publicités légales, en l'absence de candidature de fonctionnaires correspondant au profil recherché et compte tenu de la spécificité de ce poste, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint administratif, pour 17,50 h.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ AUTORISENT le Président à modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif pour un temps hebdomadaire de 17.5h /35h.

10.Participation de l'employeur aux contrats de Prévoyance des agents

Dans la fonction publique territoriale, l'agent ne dispose pas automatiquement d'une mutuelle pour la prévoyance : (maintien de salaire) ou pour la santé (mutuelle complémentaire) ; il doit donc souscrire un contrat facultatif.

Malgré une information régulière sur l'intérêt de souscrire un contrat de maintien de salaire, certains agents se trouvent parfois en difficulté car ils n'ont plus de maintien de salaire et passent à demi-traitement (3 mois d'arrêt) ou même sans traitement.

La collectivité a la **possibilité** d'aider les agents par une participation financière, qui inciterait les agents, en particulier les plus bas salaires, à souscrire cette assurance (28 agents au total pour la Communauté de communes, soit au maximum, 3 360€ pour une année de cotisation).

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ AUTORISENT le Président à engager une participation financière de 10€ par mois et par agent pour un contrat de prévoyance maintien de salaire à compter du 1^{er} juin 2016.

11.Assainissement Non Collectif – forfait «Frais de maitrise d'œuvre réhabilitation»

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Considérant que la Communauté de Communes a engagé une opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, sur ses 5 communes,

Considérant que la Communauté de Communes engagera pour les projets de réhabilitations des frais pour la maitrise d'œuvre (confiée entièrement à un bureau d'étude spécialisé pour le 1^{er} programme) ainsi que des frais divers (personnel technique et administratif CCBBO, affranchissement, fournitures administratives, téléphone, carburant ...),

La commission Environnement a proposé d'annuler le tarif de 275 € voté au conseil communautaire du 3 décembre 2015 pour « frais de dossier pour accompagnement réhabilitation » et de valider les nouveaux tarifs ci-dessous :

Cas des particuliers qui confient l'étude projet, la réalisation et le suivi des travaux au SPANC :

	€ HT	€ TTC (TVA à 10 %)
Frais de maitrise d'œuvre réhabilitation ANC	450,00 €	495,00 €
Frais d'huissier (pour constat avant travaux)	Estimation entre 80 et 150 € <i>(date limite des offres le 31 mars)</i>	

Les particuliers qui confieront au SPANC l'étude de projet, la réalisation des travaux et le suivi de l'opération complète se verront refacturer un **montant forfaitaire subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 %**.

Seuls les 40 % du forfait (frais de maitrise d'œuvre + frais d'huissier) leur seront facturés.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ APPROUVENT les tarifs désignés ci-dessus.

12. Convention COVED – occupation du domaine

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

La société COVED exploite actuellement un contrat de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan dans le cadre d'un marché conclu entre la CC Blavet Bellevue Océan et COVED le 1er avril 2016 pour une durée de 6 ans.

En application d'une convention de mise à disposition conclue lors du précédent marché entre la CC Blavet Bellevue Océan et la société COVED, cette dernière est autorisée à occuper une parcelle appartenant à la CC Blavet Bellevue Océan pour le stationnement des véhicules de collecte.

La société COVED a sollicité l'autorisation de continuer à occuper ce terrain, dans le cadre du contrat de collecte démarré le 1er avril 2016 et ceci jusqu'au 31 décembre 2016.

Une redevance incluant les charges pour les fluides (eau, assainissement, électricité) est établie à 1 500 euros par an.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ AUTORISENT le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine avec la société COVED.

13. Demande de partenariat de l'association « Les Mains dans la Terre »

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le bureau communautaire a pris connaissance de la demande de l'association de jardiniers « Les Mains dans La Terre » lors de sa réunion du mercredi 30 mars 2016. L'association se propose de renouveler le partenariat pour la formation des citoyens à la réduction et au compostage des déchets. Leurs coordonnées sont à disposition des habitants pour les tous les conseils et questions sur le compostage, le paillage, le jardinage au naturel ...

La commission Environnement propose d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement de 200 € pour l'année 2016.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ APPROUVENT le versement d'une subvention de 200 €.

14. Demande de partenariat de l'association « Le jardin du Hameau de Lopriac »

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le bureau communautaire a pris connaissance de la demande de l'association des parcs et jardins de Bretagne « le jardin du Hameau de Lopriac » lors de sa réunion du mercredi 30 mars 2016. L'association est signataire de la charte ZDZG proposant un jardin écologique de qualité environnementale.

L'association se propose d'ouvrir leur jardin aux scolaires et citoyens désireux de se renseigner sur le jardinage au naturel, le compostage, le paillage, la biodiversité...

La commission Environnement propose d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement si l'association organise des animations ponctuelles en partenariat avec la Communauté de communes. Un devis sera transmis et la commission Environnement évaluera la pertinence de l'animation en regard du plan d'action du service Environnement.

15. Vœu de la Communauté de Communes en soutien au monde Agricole

Depuis plusieurs mois, le monde agricole vit une situation économique et sociale dramatique. La pérennité de nombreuses exploitations se retrouve en danger.

Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture constituent une ressource inestimable pour l'activité économique de notre région. Conscients de l'importance de l'économie agricole et agroalimentaire, nous, élus, exprimons notre soutien et notre solidarité aux agriculteurs en difficulté et à leur famille.

Ces agriculteurs sont des gens responsables. Ils ont besoin de reconnaissance de leur profession, de stabilité et de visibilité car leurs investissements sont lourds. Leur travail doit être rémunéré à sa juste valeur.

Il nous appartient d'alerter les responsables professionnels et politiques des questions agricoles en Bretagne, en France et en Europe, sur les difficultés anormales que connaissent les agriculteurs. Cela ne peut pas durer. Des mesures concrètes doivent être trouvées pour valoriser les produits de l'agriculture, assurer une meilleure rémunération des producteurs et une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

En notre qualité d'élus, nous nous engageons à être vigilants au moment des achats publics sur l'origine des denrées alimentaires. Nous invitons les consommateurs de la CCBBO à la même vigilance.

16. Questions diverses

→ Le Président propose l'adhésion de la CCBBO au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en lieu et place des communes. Cette adhésion permettra de justifier de l'action du CAUE auprès de la CCBBO (service instructeur, projets CCBBO). Il est proposé également de refacturer ce service aux communes sur le montant qu'elles auraient dû payer (33 centimes /habitants, soit 5900€ pour la CCBBO).

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ APPROUVENT l'adhésion de la CCBBO au CAUE 56, avec refacturation aux communes.

→ M. le Président informe les conseillers communautaires de la décision du tribunal administratif du 24 mars 2016, qui rejette tous les arguments contre la délibération de décembre 2012 instituant la redevance incitative. Les requérants : le collectif des usagers de la CCBBO, M. Valérian BELLANGE, M. Yvan CONGUISTI et M. Michel DERRE (désormais décédé) ont été entièrement déboutés et condamnés à verser 1000€.